

Plan d'action de la CTG

*CC de Val'Aigo
Communes*

Octobre 2023

Document de travail

Ordre du jour

01	Retour sur la démarche	3
02	Synthèse des enjeux	6
03	Synoptique du plan d'action	13
04	Plan d'action et fiches-actions	16

01

Retour sur la démarche



© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.



Les documents socles de la démarche

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20231213-AX3DL2023_110-AU



2. Un projet social fondé sur des orientations stratégiques



3. Un plan d'action opérationnel, partenarial et pilotable

1. Un diagnostic social de territoire

Synoptique de la démarche

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20231213-AX3DL2023_110-AU



Phase 1

Elaboration du diagnostic social de territoire partagé

- Comité de pilotage de lancement
- Entretiens stratégiques avec les maires
- Rédaction du portrait statistique (recueil de données, cartographies)
- Entretiens avec les services et partenaires
- Enquête à destination des familles
- Échange avec les jeunes sous format micro-trottoirs
- Séminaire partenarial de partage des enjeux
- Comité technique puis comité de pilotage de restitution des enjeux du diagnostic

Janvier – Avril 2023

Phase 2

Définition des orientations du projet social

- Validation par les élus des enjeux identifiés pour la CTG
- Comité technique de point d'étape
- Rédaction d'une première arborescence du plan d'action

Mai - Juillet 2023

Phase 3

Construction du plan d'action opérationnel

- Comité technique de stabilisation
- Séminaire partenarial de co-construction des actions
- Rédaction des fiches-actions
- Comité technique de stabilisation
- Restitution en comité de pilotage
- Communication aux partenaires

Juillet – Décembre 2023



© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

02

Synthèse des enjeux

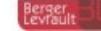
L'accompagnement des familles - En synthèse

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 031-213100662-20231213-AX3DL2023_110-AU



Forces

- **Un territoire relativement plus familial** qu'à l'échelon départemental et des tendances à la hausse pour l'ensemble des ménages familiaux
- **Differentes actions menées en matière d'accompagnement des familles et de la parentalité** : CCVA (par ses compétences et ses services autour de la petite enfance), le CD31 (par ses missions PMI et ASE dans une logique de prévention), le CCAS de Bessières, la CAF (par son soutien aux dispositifs)...
- **Des parents globalement satisfaits de la communication** (cf. enquête)



Points de vigilance

- **Un territoire confronté à l'augmentation de la monoparentalité**, une tendance également sociétale mais proportionnellement plus rapide sur le territoire et davantage de familles monoparentales à Villemur
- **Des revenus de familles monoparentales 30% plus faibles** que pour les couples sans enfants
- **Des familles exprimant le besoin d'être écoutées et encouragées** dans leurs compétences parentales (cf. séminaire partenarial)
- Deux dispositifs du "panier de services CNAF" absents du territoire : **LAEP et CLAS**
- **Un besoin identifié de longue date pour la création d'un Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)** : lutte contre l'isolement de parents, besoin d'échange, socialisation des enfants, etc.

La petite enfance - En synthèse

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20231213-AX3DL2023_110-AU



Forces

- Une proportion de jeunes enfants équivalente aux échelons de comparaison et une stabilité de leurs effectifs observée,
- Une augmentation du nombre d'assistants maternels sur le territoire (hors SAF) mais qui devrait se stabiliser
- Une offre diversifiée sur le territoire : EAJE, SAF, AM et MAM
- Des postes ressources pour accompagner les équipes : référent santé et accueil inclusif, infirmières dans chaque EAJE...
- Des horaires répondant globalement aux besoins
- Un partenariat avec la PMI et le CADA pour l'accueil d'urgence et de prévention
- Des professionnels investis et inscrits dans une logique d'échange (entre professionnels et entre EAJE)
- Un RPE identifié par les assistants maternels et agissant en guichet unique pour les familles, intervenant à Villemur et Bessières
- Des parents satisfaits de leur mode d'accueil (cf. enquête : 93% des répondants)



Points de vigilance

- De possibles hausses du nombre de jeunes enfants sur le territoire
- Des jeunes enfants vivant davantage dans une famille où le ou les parents travaille(nt), soulignant des besoins d'accueil du jeune enfant
- Une évolution à la hausse des demandes d'accueil au sein des EAJE, en augmentation au Sud du territoire
- Une attractivité en baisse du métier d'assistant maternel au SAF à l'échelle nationale
- Des besoins d'accompagnement maintenus des professionnels dans la mise en œuvre du repérage et de l'accueil inclusif
- Une interrogation mentionnée par les acteurs concernant la pertinence de la localisation de la crèche à Layrac
- Des interrogations exprimées concernant le portage de la politique petite enfance qu'il reste à clarifier
- Des enjeux de renforcement de l'offre mentionnés par les répondants (cf. enquête)

L'enfance - En synthèse

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20231213-AX3DL2023_110-AU



Forces

- **Une proportion de 3-5 ans relativement supérieure aux échelons de comparaison mais une tendance à la baisse**
- **Une proportion des 6-10 ans supérieure aux échelons de comparaison et connaissant une tendance à la hausse,**
- **Des communes compétentes et déployant des services périscolaires et extrascolaires et dans la mise en œuvre de l'inclusion**
- **Des dispositifs de l'Education nationale déployés sur ce territoire : Ouvrir l'école aux parents, UPE2A (allophones), ULIS**
- **Une cellule de veille éducative à Villemur portée par l'association Espace Jeunes**
- **Une satisfaction exprimée et peu de difficultés d'accès à l'offre (19 répondants sur 273) (cf. enquête)**



Points de vigilance

- **Un taux de pénétration de l'AEEH (proportion pour 1000 de la tranche d'âge concerné) deux fois supérieur par rapport à la France métropolitaine, et une augmentation du nombre d'enfants concernés (272 enfants en 2021)**
- **Des disparités sociales et scolaires observables avec l'Indice de position sociale (IPS) : 120 à Buzet (Emile-Massio) contre 81 à Villemur (Jules-Michelet)**
- **Une baisse observée de recours aux services d'accueils de mineurs depuis la crise sanitaire sur quelques communes (ex. Villemur, Bondigoux...) mais une hausse sur d'autres (ex. Bessières)**
- **Des enjeux maintenus d'accompagnement des professionnels dans l'accueil inclusif du handicap, en particulier les ATSEM**

Les jeunes - En synthèse

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20231213-AX3DL2023_110-AU



Forces

- Des effectifs de 11-18 ans supérieurs aux échelons de comparaison et dont la croissance est également supérieure aux échelons de comparaison
- Des collectivités compétentes en matière d'accueil des jeunes et investies pour proposer une offre adaptée à ce public et prenant en compte la transition entre l'enfance et la jeunesse (ex. Villemur, La Magdelaine....)
- Différents acteurs pouvant intervenir à destination des jeunes : Mission Locale (accompagnement global, REMOJeunes pour le repérage...), CD31 (ASE)...
- Une majorité de jeunes dont les familles ont répondu à l'enquête pratiquant une activité extrascolaire régulière, à corrélérer avec un bon taux d'équipement des communes en structures sportives et avec le riche tissu associatif (cf. enquête)



Points de vigilance

- Un taux de déscolarisation des 15-17 ans comparable aux échelons de comparaison mais plus important à Villemur
- De jeunes adultes (15-24 ans) plus fortement exposés au chômage
- Des jeunes parfois isolés, en rupture et éloignés des services – des besoins d'actions d'aller vers
- Des services jeunesse municipaux aujourd'hui peu coordonnés entre eux
- Une offre qui n'est pas suffisante pour 54% des répondants (cf. enquête)
- Peu de difficultés pour accéder à l'offre mais un enjeu de communication sur l'offre (cf. enquête)

L'animation de la vie sociale locale - En synthèse

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 031-213100662-20231213-AX3DL2023_110-AU



Forces

- Moins de personnes vivant seules que pour les échelons de comparaison
- Un axe dédié à la « démocratie participative » identifié dans le cadre du schéma intercommunal (SIAD de 2015) qu'il s'agit d'investir et de poursuivre
- Un riche tissu associatif sur les communes du territoire



Points de vigilance

- Une augmentation du nombre de ménages d'une personne sur le territoire : + 368 ménages entre 2013 et 2019
- Un territoire attractif qui accueille une population nouvelle, soulevant le besoin de penser l'accueil de la population et les actions locales favorisant sa cohésion
- Une absence de structures agréées par la CAF intervenant en matière d'animation de la vie sociale locale : centre social, espace de vie sociale

L'accès aux droits - En synthèse

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20231213-AX3DL2023_110-AU



Forces

- Une plus faible représentation des allocataires fortement dépendants aux prestations sociales
- Un taux d'équipement en services du panier « Services publics » supérieur aux échelons de comparaison (périmètre de services défini par l'Insee : France Service, Postes)
- Un bilan positif identifié autour de la dynamique France Services, un bon partenariat entre la CCVA et le CD au niveau local, un groupe de coordination des acteurs de l'action sociale sur le territoire



Points de vigilance

- Une augmentation identifiée par le pôle social de situations complexes dans les vulnérabilités sociales des publics accompagnés
- Une augmentation de besoins d'accompagnement dans les démarches et l'accès aux droits, accrue par les difficultés d'accès aux opérateurs institutionnels
- Des interrogations autour des moyens humains pour porter l'ensemble des missions France Services, CIAS, CCAS et connexes (logements relais, coordination...)
- Des difficultés de mobilité qui limitent l'accès aux droits et aux emplois et constituent un frein dans l'insertion sociale et professionnelle

03

Synoptique du plan d'action



© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.



Des orientations partagées

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20231213-AX3DL2023_110-AU

1

Poursuivre et renforcer l'investissement partagé de l'accompagnement des familles et de la parentalité, entre services et collectivités du territoire

2

Poursuivre la réponse aux besoins d'accueil et d'éveil du jeune enfant

3

Faire du soutien au parcours éducatif de l'enfant un objectif partagé entre collectivités

4

Favoriser l'épanouissement et accompagner la montée en autonomie des jeunes de manière coordonnée entre collectivités et partenaires

5

Soutenir les missions menées en faveur de l'accompagnement des publics fragilisés et de l'accès aux droits de l'ensemble des publics

6

Renforcer les actions permettant la cohésion sociale et intergénérationnelle des publics

Synoptique du plan d'action

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
 Reçu en préfecture le 21/12/2023
 Publié le
 ID : 031-213100662-20231213-AX3DL2023_110-AU



Axe 1 : Poursuivre et renforcer l'investissement partagé de l'accompagnement des familles et de la parentalité, entre services et collectivités du territoire	Action 1 : Envisager la relance des actions suspendues qui étaient menées par la CCVA dans l'accompagnement de la parentalité Action 2 : Poursuivre l'expérimentation menée d'espace écoute parents (EPE) Action 3 : Investir certaines thématiques de manière partagée au sein des services petite enfance (RPE, EAJE) Action 4 : Mieux faire connaître les enjeux d'accompagnement des familles sur le champ de la parentalité auprès des élus, valoriser les services existants (CCVA, communes) et éventuellement envisager collectivement son renforcement Action 5 : Renforcer la collaboration entre CCVA et l'ensemble des communes pour aborder la parentalité dans une logique de parcours
Axe 2 : Poursuivre la réponse aux besoins d'accueil et d'éveil du jeune enfant	Action 6 : Poursuivre et soutenir les actions de communication du RPE pour valoriser ses missions renforcées Action 7 : Valoriser les compétences internes et maintenir l'intervention de professionnels ressources pour les équipes dans les EAJE : ex. psychomotricien... Action 8 : Poursuivre le soutien des professionnels dans l'accueil et le repérage des besoins spécifiques et situations de handicap Action 9 : Réfléchir renforcement de l'offre d'accueil
Axe 3 : Faire du soutien au parcours éducatif de l'enfant un objectif partagé entre collectivités	Action 10 : Renforcer les liens entre coordinateurs autour de l'enfance pour favoriser l'interconnaissance, l'échange de pratiques et autour de projets pédagogiques et fédérateurs – <i>dans le respect des compétences</i> Action 11 : Accompagner la mise en œuvre continue de l'accueil inclusif – <i>dans le respect des compétences</i>
Axe 4 : Favoriser l'épanouissement et accompagner la montée en autonomie des jeunes de manière coordonnée entre collectivités et partenaires	Action 12 : Accompagner le renforcement de l'offre jeunesse sur les communes du territoire - <i>dans le respect des compétences communales</i> Action 13 : Réfléchir à renforcer la coordination des acteurs jeunesse sur le territoire - <i>dans le respect des compétences communales</i> Action 14 : Renforcer l'accès de tous à une offre jeunesse, dans une logique de complémentarité des collectivités et des acteurs - <i>dans le respect des compétences communales</i>
Axe 5 : Soutenir les missions menées en faveur de l'accompagnement des publics fragilisés et de l'accès aux droits de l'ensemble des publics	Action 15 : Clarifier les perspectives communautaires partagées en matière d'action sociale et d'accès aux droits, Action 16 : Soutenir et poursuivre l'animation d'une réunion de partenaires des acteurs de l'action sociale sur le territoire Action 17 : Diffuser et faire connaître le travail réalisé de cartographie des acteurs (par un agent du CIAS) permettant une lisibilité de l'ensemble des acteurs intervenant sur le champ de l'accompagnement social et de l'accès aux droits
Axe 6 : Renforcer les actions permettant la cohésion sociale et intergénérationnelle des publics	Action 18 : Impulser, soutenir, valoriser les actions d'animations locales sur le territoire Action 19 : Développer le lien intergénérationnel entre publics du territoire Action 20 : Valoriser, mobiliser et renforcer les outils locaux et coordonnés de consultation de publics



04

Plan d'action et fiches-actions

Des objectifs et des actions

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20231213-AX3DL2023_110-AU

1

Poursuivre et renforcer l'investissement partagé de l'accompagnement des familles et de la parentalité, entre services et collectivités du territoire

Action 1 : Envisager la relance des actions suspendues qui étaient menées par la CCVA dans l'accompagnement de la parentalité

Action 2 : Poursuivre l'expérimentation menée d'espace écoute parents (EPE)

Action 3 : Investir certaines thématiques de manière partagée au sein des services petite enfance

Action 4 : Mieux faire connaître les enjeux d'accompagnement des familles sur le champ de la parentalité

Action 5 : Renforcer la collaboration entre CCVA et l'ensemble des communes

Nom de l'action :

Relancer les actions menées par la CCVA dont les ateliers parents enfants

Pilotage :

CCVA

Etapes de travail

- ✓ Faire un état des lieux des besoins actuels et des actions existantes et arrêtées
- ✓ Établir un questionnaire à l'attention de toutes les familles du territoire et l'analyser
- ✓ Travailler lors d'un groupe de travail avec les services et les élus les actions à relancer et développer
- ✓ Évaluer les besoins humains et les formations à proposer

Partenaires

Acteurs de la petite enfance : RPE, EAJE et assistants maternels
Communes : médiathèque
CD31-PMI

Conditions de réussite / Moyens

- Adhésion des élus aux besoins
- Temps agent nécessaire

Calendrier

- Début 2024 : relance de la concertation services-élus
- Rentrée 2024 : relance des actions

Nom de l'action :**Poursuivre l'expérimentation d'espace écoute parents****Pilotage :**

CCVA

Etapes de travail

- ✓ Faire un bilan et le partager auprès des élus et partenaires
- ✓ Valoriser le service en améliorant la communication
- ✓ Rediffuser l'information à tous les services, sous différents formats (affiche, mails...)
- ✓ Réfléchir à l'ouverture à d'autres lieux pour toucher un maximum de familles

Partenaires

CAF

CD31

Intervenant : EPE / psychologue

Conditions de réussite / Moyens**Calendrier**

- En cours

Nom de l'action :

Investir certaines thématiques de manière partagée au sein des services petite enfance (RPE, EAJE)

Pilotage :

CCVA / Coordination petite enfance

Etapes de travail

- ✓ Renforcer les temps de réunions entre les services
- ✓ Faire un état des lieux de l'existant, renouveler les conférences qui regroupent l'ensemble des personnels de RPE et EAJE
- ✓ Étendre les actions aux partenaires et aux parents
- ✓ Partager les différentes actions et communiquer entre les différents services

Partenaires

Communes

CAF

CD31

Tissu associatif

Conditions de réussite / Moyens

- Temps agent nécessaire pour la mise en œuvre de projets

Calendrier

- En cours

Nom de l'action :

Mieux faire connaître les enjeux et dispositifs autour de l'accompagnement de la parentalité

Pilotage :

CCVA / Coordination

Etapes de travail

- ✓ Recenser les ressources / identifier les partenaires qui travaillent sur le champ de la parentalité
- ✓ Diffuser les informations à l'ensemble du public, en mutualisant les moyens (humains, financiers, matériels)
- ✓ Intervenir au sein de réunions entre élus pour aborder le sujet de la parentalité et les dispositifs mobilisables, avec l'appui des partenaires comme la CAF et le CD31
- ✓ Au regard des ces temps d'information, aider à la décision pour envisager le renforcement de l'offre, éventuellement portée par plusieurs collectivités
- ✓ Former en continu les professionnels et les élus sur le soutien à la parentalité, à la protection de l'enfance et à l'accompagnement de familles fragilisées

Partenaires

Communes
CAF
CD31

Conditions de réussite / Moyens

- Écoute et disponibilité des élus

Calendrier

- Au fil de l'eau

Nom de l'action :

Renforcer la collaboration entre la CCVA et les communes sur le champ de la parentalité

Pilotage :

À définir

Etapes de travail

- ✓ Mettre en place un temps d'interconnaissance des différents acteurs et fixer un calendrier de rencontres des acteurs, travailler la coordination entre les acteurs pour aborder la parentalité dans une logique de parcours de la petite enfance à la jeunesse
- ✓ Créer une action commune (ex. Semaine de la parentalité) avec tous les acteurs du territoire pour incarner cette coordination et l'investissement continu de la parentalité de la petite enfance à la jeunesse
- ✓ Identifier les besoins d'appui logistique et les acteurs pouvant y répondre (communes, CCVA)
- ✓ Associer la médiathèque comme lieu ressource pour les différentes thématiques : écran, éducation, sommeil, etc.

Partenaires

Communes

CAF

CD31

Tissu associatif

Conditions de réussite / Moyens

- Temps agent dédié à l'animation d'une coordination

Calendrier

- 2024 : animation de temps d'interconnaissance
- 2025 : montage de projets communs

Des objectifs et des actions

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20231213-AX3DL2023_110-AU

2

Poursuivre la réponse aux besoins d'accueil et d'éveil du jeune enfant

Action 6 : Poursuivre et soutenir les actions de communication du RPE pour valoriser ses missions renforcées

Action 7 : Valoriser les compétences internes et maintenir l'intervention de professionnels ressources pour les équipes dans les EAJE

Action 8 : Poursuivre le soutien des professionnels dans l'accueil et le repérage des besoins spécifiques et situations de handicap

Action 9 : Réfléchir renforcement de l'offre d'accueil dont une des modalités envisagées serait l'achat de berceaux

Nom de l'action :

Poursuivre et soutenir les actions de communication du RPE

Etapes de travail

- ✓ Recenser les modes de communication existants : à ce jour, via le site web, un flyer au pôle social et le Facebook de la CCVA
- ✓ Travailler avec les communes à la diffusion des supports : hors RPE et crèches qui relaient déjà avec des informations physiques (flyers à et numériques (réseaux sociaux et sites des communes)
- ✓ Maintenir le nombre des interventions dans les 3 communes pour faire connaitre le RPE, soit 6 animations
- ✓ Remettre en place des intervenants extérieurs et spectacles de Noël à destination des assistants maternels

Pilotage :

CCVA / RPE

Partenaires

CCVA : Service communication
Communes
PMI
CAF

Conditions de réussite / Moyens

- Maintien du nombre d'ETP (1,4 ETP) pour le RPE (ressources humaines et financières)

Calendrier

- 2024 : état des lieux des modes de communication et concertation des acteurs pour renforcer la diffusion de l'information

Nom de l'action :

Valoriser les compétences internes et maintenir l'intervention des professionnels ressources au sein des EAJE

Etapes de travail

- ✓ Recenser les compétences au sein de chaque structure petite enfance
- ✓ Faire le bilan des interventions de professionnels externes (psychomotricien, éveil du jeune enfant, etc.)
- ✓ Recenser les besoins pour partager, mutualiser, faire circuler ces compétences, et les renforcer via des formations
- ✓ En déduire les besoins de formation et d'intervention externe à destination des professionnels
- ✓ Budgétiser, planifier et recenser les ressources du territoire pour venir en soutien aux équipes
- ✓ Éventuellement mobiliser certains partenaires pour venir en soutien aux équipes : ex. PMI

Pilotage :

CCVA / Coordination petite enfance

Partenaires

CCVA : élus, services Finances et RH
CNFPT + Organismes de formation
Intervenants extérieurs
CAF
CD31 - PMI

Conditions de réussite / Moyens

- Budget dédié au soutien aux équipes : montée en compétence interne, intervenants externes

Calendrier

- Calendrier indéterminé

Nom de l'action :

Poursuivre le soutien des professionnels dans l'accueil et le repérage des besoins spécifiques et du handicap

Etapes de travail

- ✓ Recenser et faire un état des lieux des besoins et des compétences sur le champ du handicap et de l'inclusion via un groupe de travail dédié avec les professionnels
- ✓ Travailler à faciliter le déblocage des fonds dédiés à l'accueil d'enfants en situation de handicap pour gagner en réactivité dans la mise en place des actions (achat matériel spécialisé, recrutement, etc.)
- ✓ Budgétiser et renforcer le recrutement d'infirmières dans les équipes des EAJE
- ✓ Former le personnel des EAJE et de la petite enfance en continu
- ✓ Faire le lien avec les assistants maternels via le RPE pour des besoins de compétences sur le champ de l'inclusion, du handicap et du repérage précoce

Pilotage :

CCVA / Coordination PE et RSAI

Partenaires

CAF

PMI

Organismes de formation

Conditions de réussite / Moyens

- Concertation des professionnels pour l'expression du besoin
- Sensibilisation de l'ensemble de l'équipe aux enjeux du repérage précoce et de l'inclusion

Calendrier

- 2024 : concertation et cartographie des compétences
- Fin 2024 et après : réponse aux besoins

Nom de l'action :

Réfléchir au renforcement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Etapes de travail

- ✓ Faire une évaluation et un suivi de l'existant par la structuration d'un outil interne de suivi des besoins et de l'offre : offre / activité, démographie, besoins d'accueil
- ✓ Maintenir la diversification des offres d'accueil sur le territoire : accueil individuel (assistants maternels, MAM, SAF) et accueil collectif (EAJE, micro-crèche...)
- ✓ Maintenir et valoriser les structures existantes, maintenir les berceaux existants pour répondre aux besoins du territoire
- ✓ Maintenir la qualification du personnel employé (diplômés / qualifiés)
- ✓ Envisager différents scénarios de renforcement de l'offre (achat de berceaux, construction de structures, installation d'assistants maternels, etc.)

Pilotage :

CCVA

Partenaires

CCVA : élus, services Finances et RH
CAF
CD31 - PMI

Conditions de réussite / Moyens

- Soutien et valorisation de l'existant (dont la diversité des modes d'accueil)
- Approfondissement des besoins

Calendrier

- En cours

Des objectifs et des actions

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20231213-AX3DL2023_110-AU

3

Faire du soutien au parcours éducatif de l'enfant un objectif partagé entre collectivités

Action 10 : Renforcer les liens entre coordinateurs autour de l'enfance pour favoriser l'interconnaissance, l'échange de pratiques et autour de projets pédagogiques et fédérateurs – dans le respect des compétences

Action 11 : Accompagner la mise en œuvre continue de l'accueil inclusif – dans le respect des compétences

Nom de l'action :

Renforcer les liens entre coordinateurs autour de l'enfance dans le respect des compétences (coordination, projets)

Etapes de travail

- ✓ Animer une réunion de travail pour rencontrer l'ensemble des acteurs éducatifs et faire un état des lieux des actions menées ou en projet
- ✓ Déployer un outil permettant la communication entre chacun des acteurs sur les actions menées
- ✓ Échanger entre collectivités pour faire le lien avec les écoles sur des thématiques conjointes et fédératrices, éventuellement en lien avec les PEDT
- ✓ Capitaliser sur des événements fédérateurs comme la Fête de l'enfance
- ✓ Renforcer les actions de passerelle entre la petite enfance et l'enfance sur l'ensemble du territoire
- ✓ Relancer des actions « enfance-jeunesse » à la médiathèque de Villemur pour des actions de lecture et de jeux

Pilotage :

Communes compétentes

Partenaires

CCVA
CD31
SDJES
CAF
Tissu associatif

Conditions de réussite / Moyens

- Adhésion des élus aux échanges entre services autour de projets communs
- Concertation entre services pour mener des actions conjointes

Calendrier

- 2024 : clarification des perspectives entre élus

Nom de l'action :

Accompagner la mise en œuvre continue de l'accueil inclusif

Etapes de travail

- ✓ Via les temps de coordination des acteurs de l'enfance, proposer des temps d'échanges spécifiques sur l'inclusion dans une logique de partage des difficultés et des bonnes pratiques (process d'accueil, transmission, veille éducative, etc.), éventuellement en lien avec le SIAM et avec des gestionnaires d'ACM (échanges de pratiques)
- ✓ Anticiper lors des actions de passerelle la question de la transmission d'information (incluant le volontariat des familles et le lien avec l'EN)
- ✓ Faire un réseau des référents inclusion au sein des collectivités
- ✓ Réfléchir à des formations mutualisées et renforcées entre référents d'ACM / référents inclusion
- ✓ Laisser à chaque gestionnaire d'ACM la gestion de ses politiques RH et de formation
- ✓ Faire venir des formateurs venant sur le territoire pour mutualiser les formations entre collectivités

Pilotage :

Communes compétentes

Partenaires

SIAM

CCVA : aide logistique, appui à la coordination

CD31

Education nationale

Conditions de réussite / Moyens

- Temps nécessaires de coordination autour des besoins et des pratiques
- Adaptation pour chaque gestionnaire des moyens humains pour répondre aux besoins

Calendrier

- En cours

Des objectifs et des actions

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20231213-AX3DL2023_110-AU

4

Favoriser l'épanouissement et accompagner la montée en autonomie des jeunes de manière coordonnée entre collectivités et partenaires

Action 12 : Accompagner le renforcement de l'offre jeunesse sur les communes du territoire - dans le respect des compétences communales

Action 13 : Réfléchir à renforcer la coordination des acteurs jeunesse sur le territoire - dans le respect des compétences communales

Action 14 : Renforcer l'accès de tous à une offre jeunesse, dans une logique de complémentarité des collectivités et des acteurs - dans le respect des compétences communales

Nom de l'action :

Accompagner le renforcement de l'offre jeunesse sur les communes du territoire dans le respect des compétences

Pilotage :

Communes compétentes

Etapes de travail

✓ Villemur-sur-Tarn :

- ✓ Mettre en place la PS jeunes
- ✓ Mettre en place les locaux distincts pour les CM2 et autres adolescents
- ✓ Faire des passerelle entre les différents espaces (ACM, CM2, Espace jeunes)
- ✓ Relancer les interventions au collège sur la pause méridienne, à raison de deux fois par semaine
- ✓ Médiathèque : travailler avec l'Education nationale pour des projets littéraire et sur la « mémoire du territoire » en lien avec les archives départementales

✓ Bessières :

- ✓ Faire évoluer les horaires (fermeture le samedi, ouverture le soir)
- ✓ Mettre en place un espace devoirs et une navette

✓ Magdelaine-sur-Tarn :

- ✓ Recruter un animateur et rouvrir le samedi et pendant les vacances

✓ Buzet-sur-Tarn : déploiement du service jeunesse

Partenaires

CAF

Education nationale

Mission locale

CCAS / CIAS

CADA

Tissu associatif

Conditions de réussite / Moyens

Calendrier

- Selon les communes

Nom de l'action :

Renforcer la coordination des acteurs de la jeunesse sur le territoire dans le respect des compétences

Etapes de travail

- ✓ Mettre en place une réunion des acteurs de la jeunesse : en définir le pilotage (ex. CCVA), la fréquence (3 fois par an) et les objectifs (veille territoriale, projets communs, partage d'outils par ex. pour la consultation de jeunes)
- ✓ Renforcer la coordination entre services pour s'assurer d'une continuité de l'offre proposée aux jeunes (cf. action suivante)
- ✓ Associer les jeunes pour être acteurs de projets : ex. festival, soirée talents, etc. avec accompagnement de jeunes vers Villemur (mobilité et venue du Fablab à Buzet et Bessières)
- ✓ Travailler sur le festival des cultures urbaines (Haute-Garonne Culture) pour associer l'ensemble des services jeunesse du territoire

Pilotage :

Communes compétentes

Partenaires

CCVA
CAF
Mission locale
Education nationale
CD31
Associations ressources

Conditions de réussite / Moyens

- Temps agent nécessaire pour le pilotage : communes à tour de rôle, coordination CTG ?
- Adhésion des élus à la dynamique de coordination entre collectivités autour de la jeunesse

Calendrier

- 2024 : concertation des acteurs
- 2025 : lancement du groupe jeunesse

Nom de l'action :

Renforcer l'accès de tous à une offre enfance-jeunesse dans le respect des compétences

Pilotage :

Communes compétentes

Etapes de travail

- ✓ Faire une étude complémentaire de l'offre existante et des territoires non pourvus et identifier les marges de progression de renforcement de l'offre pour proposer une offre jeunesse continue sur le territoire
- ✓ Relancer la convention entre le SIGEP, La Magdalaine et Bessières pendant les vacances scolaires
- ✓ Anticiper une location partagée de mini-bus pour faire venir des jeunes sur des actions partagées
- ✓ Permettre aux ACM de communiquer auprès des parents usagers sur l'offre jeunesse du territoire
- ✓ Penser à des actions de passerelle pour faire venir des jeunes de CM2 sur des accueils jeunes du territoire : ex. jeunes du SIGEP une année sur l'autre à Bessières ou Villemur
- ✓ Envisager une mutualisation de postes entre collectivités pour l'intervention d'un professionnel sur la jeunesse
- ✓ Développer des actions communes d'allers vers les jeunes sur les communes non pourvues d'offre jeunesse

Partenaires

CCVA
CAF
Mission locale
Education nationale
CD31
Associations ressources

Conditions de réussite / Moyens

- Adhésion des élus à la dynamique de coordination entre collectivités autour de la jeunesse

Calendrier

- Selon les modalités

Des objectifs et des actions

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20231213-AX3DL2023_110-AU

5

Soutenir les missions menées en faveur de l'accompagnement des publics fragilisés et de l'accès aux droits de l'ensemble des publics

Action 15 : Clarifier les perspectives communautaires partagées en matière d'action sociale et d'accès aux droits

Action 16 : Soutenir et poursuivre l'animation d'une réunion de partenaires des acteurs de l'action sociale sur le territoire

Action 17 : Diffuser et faire connaître le travail réalisé de cartographie des acteurs

Nom de l'action :

Clarifier les perspectives communautaires partagées en matière d'action sociale et d'accès aux droits

Pilotage :

CCVA

Etapes de travail

- ✓ Concerter les élus pour clarifier les perspectives communautaires dans le portage d'une politique d'action sociale : France Services et CIAS, anticiper le lien avec les CCAS du territoire
- ✓ Prendre en compte les enjeux organisationnels au sein du pôle social pour soutenir les professionnels et garantir la qualité de l'accompagnement rendu
- ✓ Organiser des réunions entre les élus et les agents du service pour échanger sur les besoins du service et les perspectives à donner à l'action sociale communautaire

Partenaires

Communes

CD31

CAF

Préfecture / France Services

Conditions de réussite / Moyens

- Bonne concertation des élus et adhésion à un projet social commun à l'échelle de la CCVA
- Veille autour de la QVT des agents
- Veille autour de l'augmentation des besoins sociaux sur le territoire

Calendrier

Nom de l'action :

Soutenir et poursuivre l'animation d'une réunion de partenaires des acteurs de l'action sociale sur le territoire

Pilotage :

CCVA

Etapes de travail

- ✓ Faire un bilan de la réunion des partenaires de l'action sociale menée et animée par un agent du CIAS, regroupant : agents du pôle social de la CCVA, agents des CCAS du territoire, TS de la MDS de Bouloc, clinique de Bondigoux, TS de la CAF, associations
- ✓ Concerter les acteurs dans la perspective de la relance de ces temps d'échanges
- ✓ Clarifier le pilotage de la réunion avec la mobilisation d'un agent du CIAS, comme cela était le cas jusqu'à présent

Partenaires

Communes / CCAS
CD31
CAF
Mission locale
Associations
CADA

Conditions de réussite / Moyens

- Temps agent nécessaire pour piloter et animer une coordination
- Engagement et adhésion des partenaires au regard des plus-values d'une telle réunion

Calendrier

- Calendrier des instances

Nom de l'action :

Diffuser et faire connaitre le travail réalisé de cartographie des acteurs

Pilotage :

CCVA

Etapes de travail

- ✓ Partager auprès de la coordination de l'action sociale et des services du territoire le travail de cartographie des acteurs menée en interne du CIAS
- ✓ Valoriser cet outil dans la mesure où il permet d'apporter une lisibilité de l'ensemble des acteurs intervenant sur le champ de l'accompagnement social et de l'accès aux droits, notamment aux élus, services / acteurs et habitants

Partenaires

Communes / CCAS
CD31
CAF
Mission locale
Associations
CADA

Conditions de réussite / Moyens

- Diffusion et partage de l'outil
- Anticipation de son actualisation : engagement des acteurs et temps agent nécessaire

Calendrier

- Outil existant

Des objectifs et des actions

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20231213-AX3DL2023_110-AU

6

Renforcer les actions permettant la cohésion sociale et intergénérationnelle des publics

Action 18 : Impulser, soutenir, valoriser les actions d'animations locales sur le territoire

Action 19 : Développer le lien intergénérationnel entre publics du territoire

Action 20 : Valoriser, mobiliser et renforcer les outils locaux et coordonnés de consultation de publics

Nom de l'action :

Impulser, soutenir, valoriser les actions d'animations locales sur le territoire

Etapes de travail

- ✓ Faire un travail de bilan des actions menées par les communes et identifier les besoins de soutien de la part de la CCVA (communication, logistiques)
- ✓ Consulter les habitants au sujet du niveau de satisfaction et des demandes en matière d'animations locales et festives
- ✓ Soutenir les temps permettant la connaissance du territoire et la valorisation de ses ressources, pour les habitants et en lien avec l'Office de tourisme
- ✓ Faire de ces actions des lieux permettant le lien parents-enfants autant que la mobilisation des jeunes
- ✓ Faire un focus en particulier pour les nouveaux arrivants sur les difficultés qui ont pu être les leurs dans leur arrivée (ex. identification des services, connaissance du territoire, lien social etc.)

Pilotage :

Selon les modalités

Partenaires

Communes

CCVA

Tissu associatif

Conditions de réussite / Moyens

- Travail en collaboration entre communes pour travailler l'animation dans une vision territoriale et globale

Calendrier

- Selon les modalités

Nom de l'action :

Développer le lien intergénérationnel entre publics du territoire

Etapes de travail

- ✓ Faire un état des lieux des actions menées en interne de services ou au sein du tissu associatif en matière de dynamique intergénérationnelle
- ✓ Identifier lors d'un groupe de travail dédié les besoins et marges de progression dans les actions intergénérationnelles sur le territoire
- ✓ Inciter au développement d'actions avec les résidences et associations séniors du territoire, notamment en mobilisant les services (ex. EAJE, ACM, RPE, services jeunesse)

Pilotage :

Selon les modalités

Partenaires

Communes

CCVA

Tissu associatif

CD31

Conditions de réussite / Moyens

Calendrier

- Selon les modalités

Nom de l'action :

Valoriser, mobiliser et renforcer les outils locaux et coordonnés de consultation de publics

Etapes de travail

- ✓ Développer et valoriser collectivement les outils de consultation : ex. balades exploratoires de diagnostic, mobilisation de jeunes pour consulter leurs pairs, lieux d'échanges en format café à la sortie des écoles...
- ✓ Développer et valoriser collectivement les outils de concertation : ex. participation à la construction et l'animation de ces actions locales d'animation, mise en place d'instances dédiées dans les communes ou au niveau du territoire de vie communautaire...
- ✓ Partager la matière recueillie pour en faire autant de contributions d'aide à la décision pour les élus et de pistes de réflexion pour les professionnels (ex. partage en coordination des acteurs jeunesse dans une logique de veille territoriale et de synergies)

Pilotage :

Selon les modalités

Partenaires

- Selon les modalités

Conditions de réussite / Moyens

- Engagement de chaque collectivité dans un objectif partagé de participation des habitants, comme autant d'acteurs de leur territoire, aux projets menés

Calendrier

- Selon les modalités

kpmg.fr



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG ADVISORY est l'un des membres français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.